



Catalogue RubberCover™



Firestone
Firestone Building Products
DISTRIBUTEUR AGRÉÉ

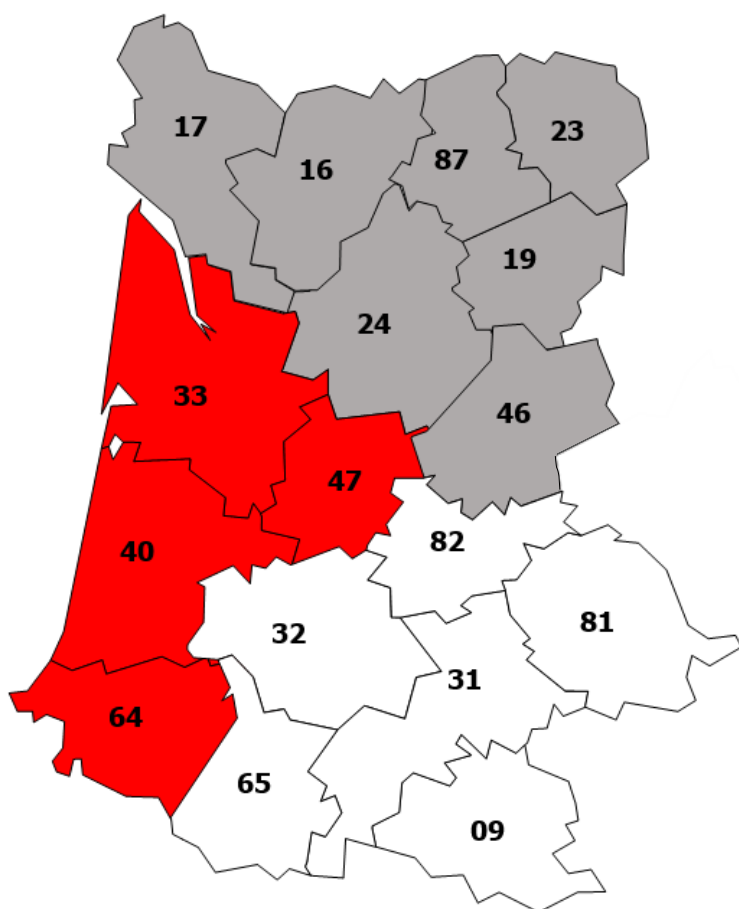

DTA
DOCUMENT
TECHNIQUE
D'APPLICATION



5, Allée Félix Nadar 33700 MERIGNAC

☎ 05 56 02 76 39 | 📠 : 05 56 34 14 79

www.epdm-aquitaine.com



Responsable secteur

Eric Dordigue

07 89 22 81 20

edordigue@epdm-aquitaine.com



Responsable secteur

David Talzac

07 88 09 07 59

dtalzac@epdm-aquitaine.com



Responsable RubberCover secteur

Jaouad Ouzine

07 64 41 07 98

jouzine@epdm-aquitaine.com



Directeur

Xavier Ricci

05 56 00 89 19 / 06 15 69 69 98

xricci@epdm-aquitaine.com

Assistante de Direction

Sophie Bulois

05 56 00 89 20

assistantededirection@epdm-aquitaine.com

Assistante Commerciale

Sandrine Gadeaud

05 56 00 89 17

Sandrine.gadeaud@epdm-aquitaine.com

Responsable dépôt

Eric Dectot

05 56 00 89 18 / 06 73 32 64 30

edectot@epdm-aquitaine.com

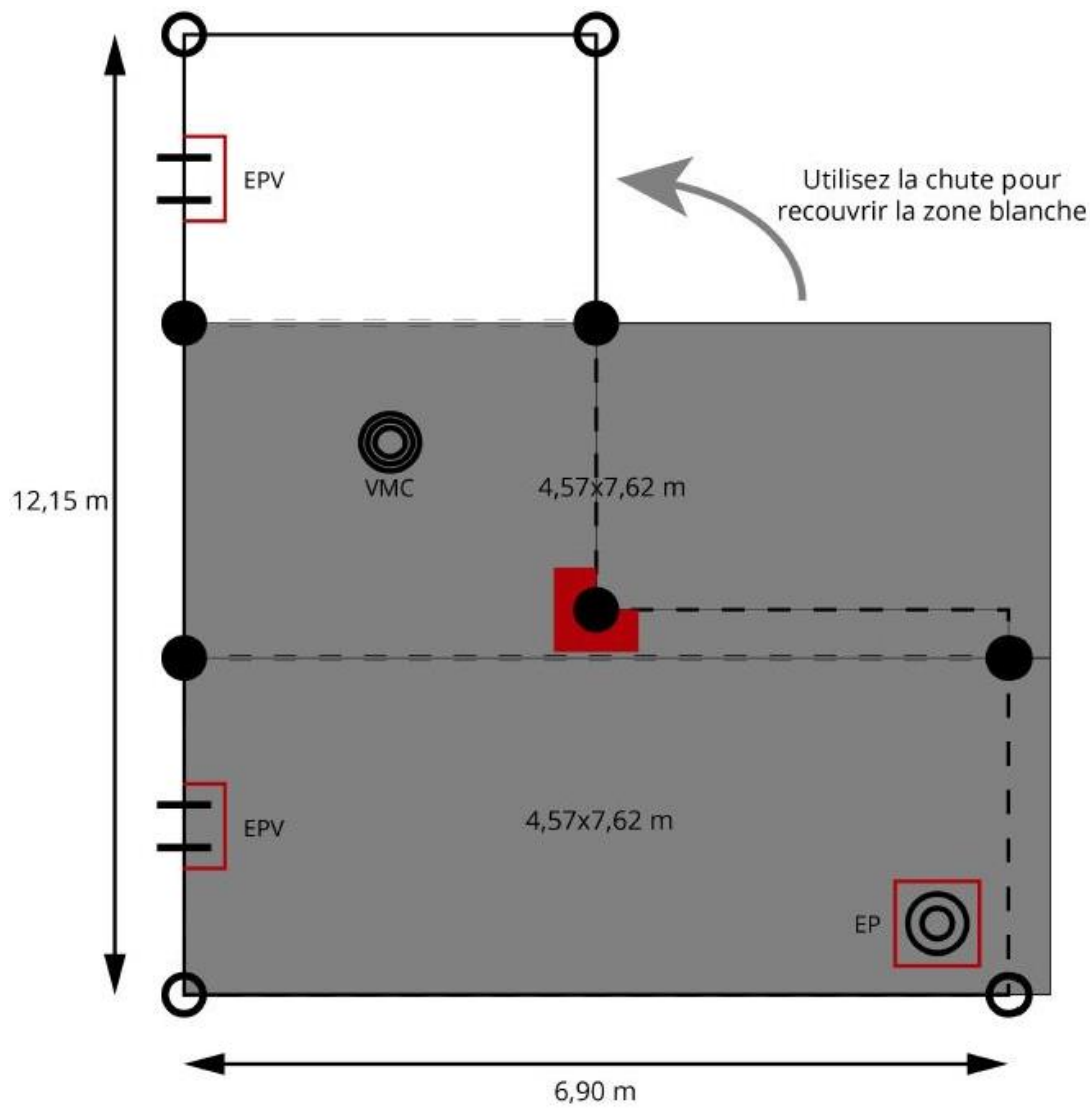
Service technique & formation

Pascal Grinas

07 87 51 38 43

Pascal.grinas@epdm-aquitaine.com

PLAN DE CALEPINAGE



LÉGENDE

●	Corner Obligatoire	---	Bande de pontage (Batten)
○	Corner recommandé	■	Membrane EPDM
≡	Écoulement pluvial horizontal	□	FormFlash 45x45
◎	Écoulement pluvial vertical	■	SA Flashing 45x45
◎	Pipe Flashing		

MEMBRANE EPDM FIRESTONE RUBBERCOVER™ 7-8

COLLES BONDING ADHESIVE

- BA2012 9
- BA2012-S / TF 9

ACCESSOIRES AUTO ADHESIFS - GAMME QUICK SEAM

- QuickPrime Plus 10
- QS Batten Cover Strip 10
- QS Corner Flashing 11
- QS SA Flashing 11
- QS FormFlash 45 x 45 11
- QS Pipe Flashing 12
- QS Conduit Flashing 12
- Lap Sealant HS Water Block 12

MEMBRANE PARE VAPEUR - Primaire

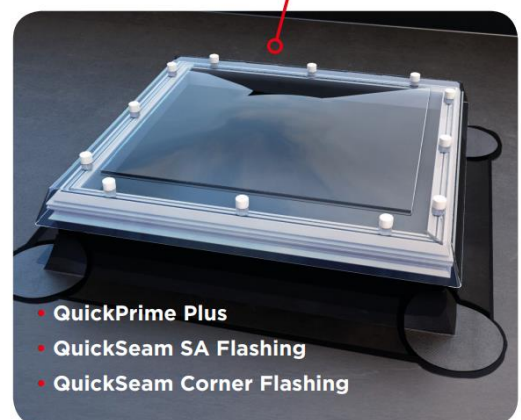
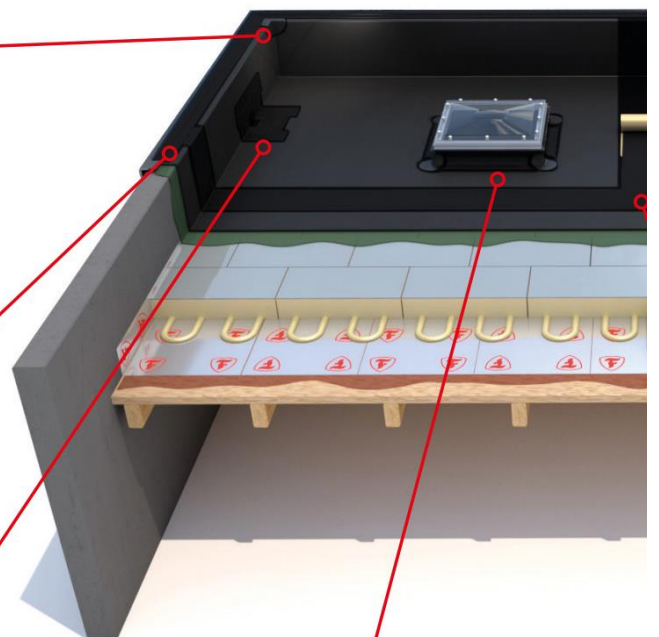
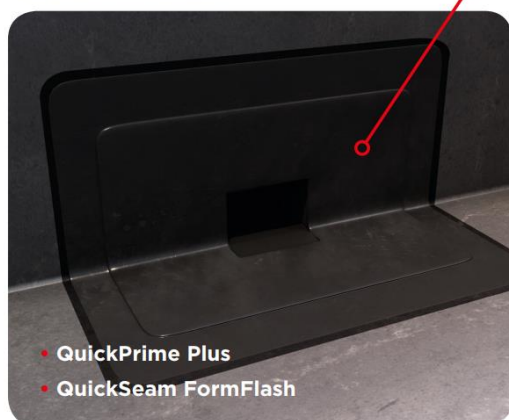
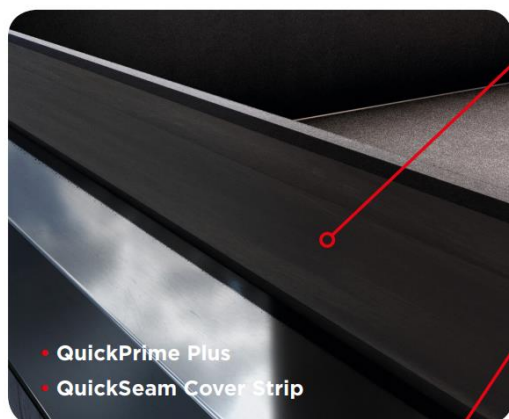
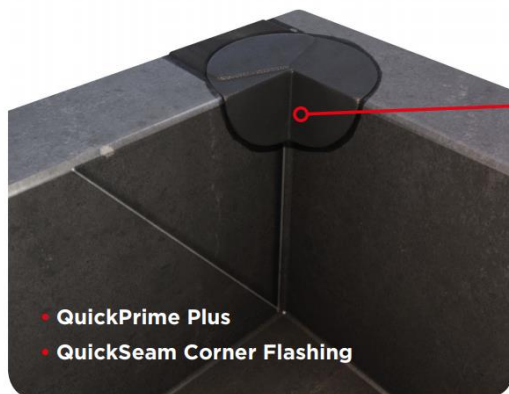
- Firestone V-GARD 13
- Accessoires complémentaires pare-vapeur 13

PANNEAUX DE REPARTITION ET ISOLATION

- IsoGard HD 14
- RESISTA AK 14

ACCESSOIRES

- Colles pour panneaux isolants 15
- Plaquettes de fixations pour panneaux isolants 16
- Film Polyéthylène en cas de végétalisation 17
- Evacuations d'eaux pluviales en EPDM 18
- Evacuations d'eaux pluviales en Alu Crosse 19
- Compléments naissances EPDM 20
- Profils de finition solin et rive 20
- Accessoires de Fixation 21
- Kits d'outillage - Outils Articles divers 22-23
- Mastics silicone & polyuréthane Boîtes à eau Descentes 24
- Sortie de toit 160-100 pour VMC - Kit de mise en eau 25
- Kit de rénovation de chéneaux  26
- Peinture acrylique Made In France | Spécial EPDM 26
- Formation et Réseau Entrepreneurs Agréés 27-28

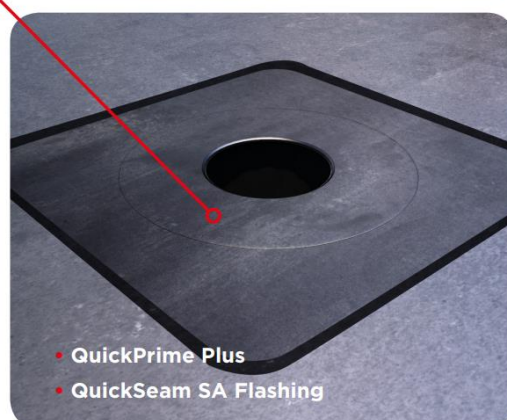
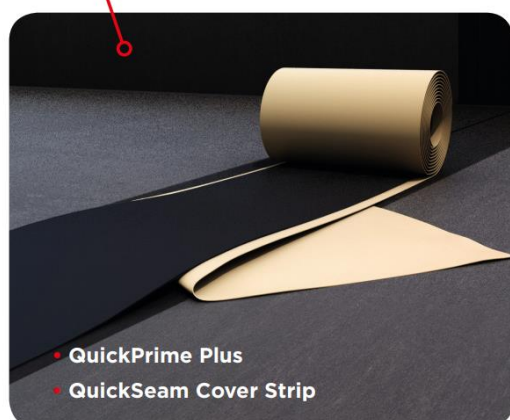
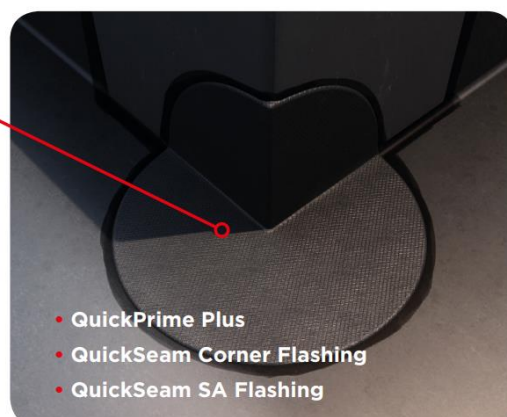
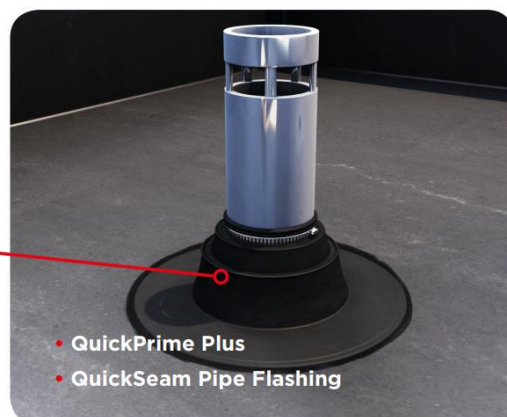
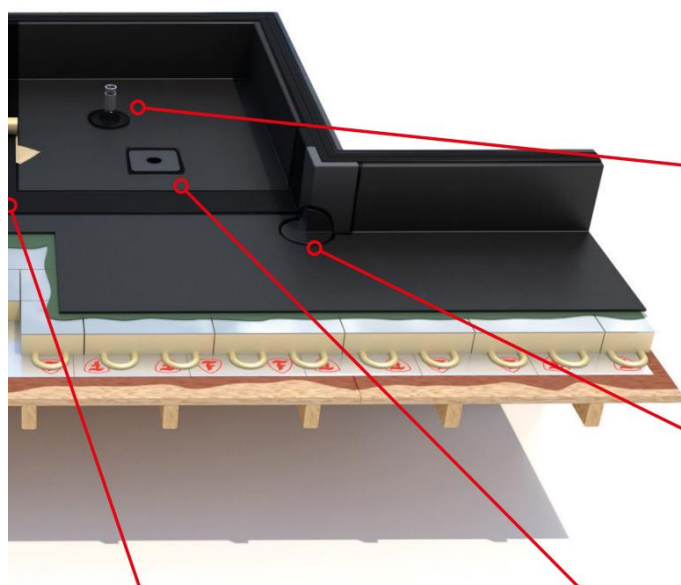


Firestone RubberCover™ EPDM

Etanc



La solution idéale pour une multitude d'applications d'étanchéité de toitures plates résidentielles

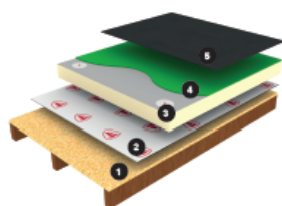


étanchéité simple, rapide, sans flamme et sans soucis
www.firestonerubbercover.fr

Certifié par le CSTB
 DTA 5.218-2620

Toiture apparente

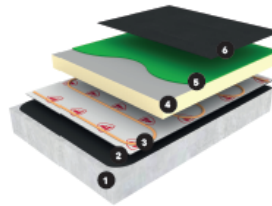
Bois isolé



1. Support OSB (classe 3 ou 4) ou CTBH
2. Pare-vapeur V-Gard™ + primaire SA-19 (uniquement)
3. Isolant PIR fixé mécaniquement (*)
4. Colle BA-2012 ou BA-2016 S/TF
5. RubberCover™ EPDM ép 1,1 mm ou 1,5 mm

Pente ≥ 3%	DTA 5.2/18-2620_V1 (isolant 60/60cm fix méca)	RC1
	ETN Alpes Contrôles	

Maçonnerie

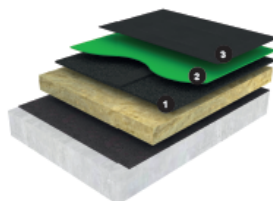


1. Support béton, OSB (classe 3 ou 4) ou CTBH
2. Pare-vapeur V-Gard™ + primaire SA-19 (uniquement)
3. Colle mono ou bi composant PU (nous consulter)
4. Isolant PIR collé, max 1,20 m x 0,60 m (*)
5. Colle BA-2012 ou BA-2016 S/TF
6. RubberCover™ EPDM ép 1,1 mm ou 1,5 mm

Pente béton ≥ 0%	ETN Alpes Contrôles	RC2
Pente bois ≥ 3%		

Toiture apparente

Rénovation ancien bitume

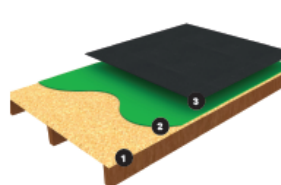


Etat mécanique du complexe bitume / isolant à vérifier avant intervention (DTU 43.5).

1. Étanchéité bitume existante (ardoisée ou grésée)
2. Colle BA-2012
3. RubberCover™ EPDM ép 1,1 mm ou 1,5 mm

Pente béton ≥ 0%	ETN Alpes Contrôles	RC3
Pente bois ≥ 3%		

Bois (toiture froide/mixte)



Toiture froide : prévoir lame d'air ventilée de 5cm minimum en sous face du support bois.

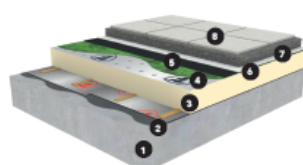
Toiture mixte/isolée : Compatible toiture isolée sous OSB (Guide RAGE et Régles Professionnelles CSFE) hors système Hygrois d'ISOVER

1. Support OSB (classe 3 ou 4) ou CTBH
2. Colle BA-2012 ou BA-2016 S/TF
3. RubberCover™ EPDM ép 1,1 mm ou 1,5 mm

Pente ≥ 3%	DTA 5.2/18-2620_V1	RC4
------------	--------------------	-----

Toiture technique

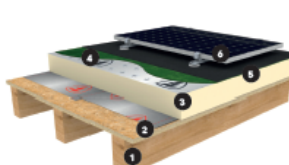
Terrasse piétons chape carrelée



1. Support béton (pente 1,5% mini)
2. Pare-vapeur V-Gard™ + Primaire SA-19 (uniquement)
3. Isolant PIR collé (*)
4. Colle BA-2012 ou BA-2016 S/TF
5. RubberCover™ EPDM ép 1,5 mm
6. Film PE désolidarisant 300 gr/m²
7. Géotextile drainant & anti poinçonnage 500 gr/m²
8. Chape carrelée selon DTU 43.1 & 52.1

Pente béton ≥ 1.5%	ETN Alpes Contrôles	RC7
Max 5%		

Photovoltaïque



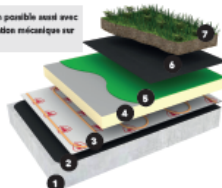
1. Support OSB (classe 3 ou 4) ou CTBH
2. Pare-vapeur V-Gard™
3. Isolant PIR fixé mécaniquement (*)
4. Colle BA-2012 ou BA-2016 S/TF
5. RubberCover™ EPDM ép 1,5 mm
6. Panneaux photovoltaïques fixés mécaniquement dans la charpente

Pente ≥ 3%	ETN Alpes Contrôles	RC8
------------	---------------------	-----

Toiture technique

Végétalisation

Végétalisation possible aussi avec isolant en fixation mécanique sur support bois.

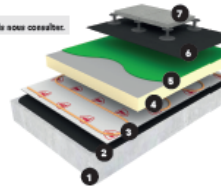


1. Support béton, OSB (classe 3 ou 4) ou CTBH
2. Pare-vapeur V-Gard™ + primaire SA-19 (uniquement)
3. Colle mono ou bi composant PU (nous consulter)
4. Isolant PIR collé (*)
5. Colle BA-2012 ou BA-2016 S/TF
6. RubberCover™ EPDM ép 1,5 mm
7. Végétalisation extensive avec film PE de 500 µ

Pente béton ≥ 0%	ETN Alpes Contrôles végétalisation	RC5
Pente bois ≥ 3%		

Terrasse piétons dalles/plots

Support bois sous conseil.



1. Support béton: pente 1,5% recommandé
2. Pare-vapeur V-Gard™ + primaire SA-19 (uniquement)
3. Colle mono ou bi composant PU (nous consulter)
4. Isolant PIR collé (*)
5. Colle BA-2012 ou BA-2016 S/TF
6. RubberCover™ EPDM ép 1,5 mm
7. Dalles sur plots ou caillbotis bois (fixé ou lesté)

Pente béton ≥ 0%	ETN Alpes Contrôles	RC6
Max 5%		

MEMBRANE EPDM FIRESTONE RUBBERCOVER™



La membrane EPDM Firestone RubberCover™ est une membrane de caoutchouc synthétique (Ethylène – Propylène - Diène - Monomère) vulcanisée à 100 % et possédant des propriétés mécaniques remarquables qui lui procurent une exceptionnelle durée de vie.

Nous disposons en stock d'une large gamme de rouleaux standards (voir tableau page 5) ainsi que d'un atelier de découpe qui nous permet de vous livrer des membranes « sur mesure » afin de répondre au mieux à votre demande.

Synthèse des principaux avantages de la membrane EPDM Firestone RubberCover™ :

- Excellente résistance au vieillissement (UV et Ozone)
- Système d'étanchéité entièrement à froid, ce qui réduit sensiblement les risques inhérents à la flamme.
- Grande élasticité (> 300 % d'élongation)
- Excellente flexibilité à basse température (-45°C)
- Grande résistance aux poinçonnements (F.I.T.)
- Résistance au feu en provenance de l'extérieur.
- Inerte (pas de plastifiants). La composition de la membrane reste constante dans le temps.
- L'EPDM Firestone RubberCover™ permet la récupération des eaux pluviales.
- Impact environnemental moins élevé que les autres membranes d'étanchéité et en ligne avec les enjeux écologiques.
- Compatibilité avec les systèmes de toitures vertes et photovoltaïques.
- Insensibilité aux micro-organismes.
- Assemblage et réparations aisés même après une exposition de plusieurs années.

RubberCover™ ne se pose qu'en adhérence totale sur un support compatible.

La surface maximale d'encollage avec la membrane Firestone RubberCover® EPDM est de 150 m² d'un seul tenant

MEMBRANE EPDM RUBBERCOVER™ | Formats de rouleaux

Épaisseur 1,1 mm - 1,51 kg/m²

CODE	DIMENSIONS EN M²	M²	POIDS	LG MANDRIN	NBRE DE PLIS
W56RC41025	3,05x7,62	23,24	36,9	1,83	1
W56RC41525	4,57x7,62	34,82	53,6	1,83	2
W56RC42025	6,10x7,62	46,48	69,9	1,83	3
W56RC41010	3,05x30,50	93,02	137,6	3,35	0
W56RC41510	4,57x30,50	139,38	217,7	2,59	1
W56RC42010	6,10x30,50	186,05	269,6	3,35	1
W56RC42510	7,62x30,50	232,41	339,7	2,84	2

Membrane à la découpe : découpe possible sur des largeurs de 4,57 / 6,10m / 7,62m.

Épaisseur 1,5 mm - 2,10 kg/m²

CODE	DIMENSIONS EN M²	M²	POIDS	LG MANDRIN	NBRE DE PLIS
W56R661025	3,05 x 7,62	23,24	49	1,83	1
W56RC61525	4,57 x 7,62	34,82	74	1,83	2
W56RC62010	6,10 x 30,50	186,05	390,70	3,35	2

Membrane à la découpe : découpe possible sur des largeurs de 3,05m et de 6,10m.



COLLES NEOPRENES | COLLAGE DE LA MEMBRANE EPDM

Colles de contact destinées à l'encollage des membranes Firestone RubberCover™ en adhérence totale.

Supports admissibles :

- Bois - Béton - Métal - Ancienne étanchéité bitumineuse, ardoisées et pax-alu
- Isolants compatibles -PUR /PIR : voir liste isolants agréés FIRESTONE

BA2012 | Colle en pot

Application :

- A l'aide de nos rouleaux à poils courts, résistants aux solvants
- Avec le SuperSpreader (Machine à encoller)

Consommation :

- Entre 2,35 et 3 m² de surface de toiture par litre



CODE	DESIGNATION	COUVERTURE
W563587101	BA2012 - 5L	11,5 à 15 m ²
W563587102	BA2012 - 10L	23 à 30 m ²

BA2012-S/TF | Colle sous pression

- Canister sous pression non rechargeable – 22L
- Aérosol sous pression - 750 ml

Application :

- A l'aide du flexible et du pistolet avec extension 60cm



CODE	DESIGNATION	COUVERTURE
W563581084	BA-2012 S/TF – 22L	±70m ²
W560581085	BA2016-S/TF – 750 ml	± 2,5m ²
W563581082	PISTOLET 60 cm	-
W563581081	FLEXIBLE 4,0 m	-
W563581086	NETTOYANT PISTOLET	-

PRODUITS COMPLEMENTAIRES

MELANGEUR_60x400	Mélangeur 60 x 400
ROULEAU_POLYESTER	Rouleau polyester court 180
PETITSPREADER	Petit Super Spreader (0,35 m) – Machine à encoller
ROULPETITS	Rouleau de rechange Super-Better Spreader (0,35m)
NT-SBSR	Roulette à maroufler double (45 mm + 5 mm)

ACCESSOIRES AUTO-ADHESIFS | GAMME QUICKSEAM

La famille QS - QuickSeam - est une gamme d'accessoires « auto-adhésifs » destinés à réaliser très facilement vos différents détails de toiture (angles, EP, joints, lanterneaux, VMC...). Tous les produits auto-adhésifs QuickSeam ont un usage spécifique et sont toujours collés à l'aide du Scrubber Kit et du QuickPrime Plus, primaire destiné à nettoyer et à préparer la membrane RubberCover™ EPDM.

QUICKPRIME PLUS | Primaire d'adhérence

Le RubberCover QuickPrime Plus est destiné à nettoyer et préparer la membrane RubberCover™ EPDM et/ou le support avant l'application des produits QuickSeam. Le QuickPrime Plus doit être appliqué avec le tampon et l'applicateur du Kit Primer.



Mise en œuvre :

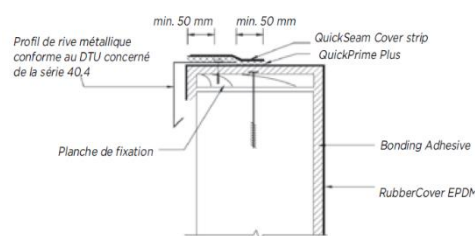
- La surface à traiter doit être propre, lisse et dépourvue d'huile, de graisse et de tout autre élément contaminant. Un nettoyage préliminaire peut être nécessaire. Bien mélanger le QuickPrime Plus avant la mise en œuvre. Verser la quantité nécessaire de QuickPrime Plus dans un récipient afin de faciliter la mise en œuvre.

CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
W56RAC1695	QUICK Prime Plus	12 x 0,95 l
W56RAC1695U	QUICK Prime Plus	0,95 l

QS BATTEN COVER STRIP | Jonction de membranes, Profils de rive



- La bande Firestone QuickSeam Batten Cover de 152 mm de large est une bande d'EPDM semi-vulcanisé auto-adhésif. Cette bande est utilisée pour assembler les membranes RubberCover™ entre elles, également la mise en œuvre des finitions type bande à ourlet et bande de rives.



Mise en œuvre :

- Placer les deux membranes bord à bord. Appliquer du QuickPrime Plus le long du joint sur une largeur de 20 cm de part et d'autre. Centrer et positionner le rouleau de Batten Cover Strip, enlever partiellement le papier protecteur sous un angle de 45° et dérouler progressivement tout en enlevant le papier protecteur. Bien maroufler.

Consommation QuickPrime Plus :

- Environ 20 ml de joint par litre de QuickPrime Plus.

CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
W56RAC1693	BATTEN COVER STRIP	Carton de 8 rouleaux de 15,24 cm x 7,62
W56RAC1616	BATTEN COVER STRIP	Rouleau de 15,24 cm x 30,50 m

QS CORNER FLASHING | Angles intérieurs et extérieurs

Le QuickSeam Corner Flashing est une pièce auto-adhésive ronde d'EPDM FormFlash semi-vulcanisé d'un diamètre de 216 mm. Elle est destinée à étancher des détails tels que les coins intérieurs ou extérieurs et les réparations si nécessaire.



Mise en œuvre :

- Appliquer du QuickPrime Plus sur le détail à traiter. Attendre le séchage du primaire. Appliquer et maroufler. Si températures inférieures à 5°C, il est conseillé de réchauffer le QS Corner Flashing avec un pistolet à air chaud afin de l'assouplir.

Consommation :

- Environ 50 pièces par litre de RubberCover™ QuickPrime Plus.

CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
W56RAC1646	CORNER FLASHING	Carton de 20

QS SA FLASHING | Angles extérieurs, châteaux, lanternes, ...

Le QS SA Flashing est une bande d'EPDM auto-adhésif vulcanisé d'une largeur de 457 mm. Il est protégé d'un film polyester. Le QS SA Flashing est destiné à l'étanchéité des fenêtres de toit, des gouttières, des lanternes et à effectuer des réparations où de l'EPDM vulcanisé est requis.



Mise en œuvre :

- Appliquer du Quick Prime Plus, laisser sécher, appliquer le QS SA Flashing et maroufler. En fonction du détail à réaliser, se référer aux instructions de mise en œuvre de Firestone.

CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
W56RAC1620	SA FLASHING	Rouleau de 45 cm x 15,25 m
W56RAC1620ML	SA FLASHING ML	Découpe 45 cm x ...ml
W56RAC1620F	SA FLASHING 45x45	Pièce de 45 cm x 45 cm

QS FORMFLASH 45 x 45 | Evacuations d'eaux pluviales

La pièce de QS FormFlash 45 cm x 45 cm est constituée d'une bande d'EPDM semi-vulcanisé auto-adhésif. Cette pièce est uniquement utilisée pour réaliser l'étanchéité des évacuations des eaux pluviales.



Mise en œuvre :

- Appliquer du QuickPrime Plus sur le détail à traiter. Attendre le séchage du primaire. Appliquer la pièce de QS Formflash et maroufler. Si températures inférieures à 5°C, il est conseillé de réchauffer le QS FormFlash avec un pistolet à air chaud afin de l'assouplir.
- A utiliser conformément aux spécifications Firestone.

Consommation :

- Environ 12 pièces par litre de RubberCover™ QuickPrime Plus.

CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
W56RAC162A/U	FORMFLASH	Pièce de 45 cm x 45 cm
W56RAC162A_18	FORMFLASH	Rouleau de 45 cm x 15,25 m

QS PIPE FLASHING | Sortie ventilation

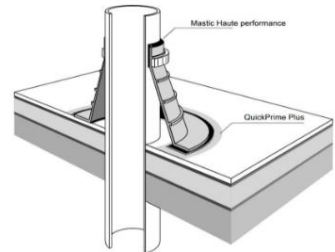
Le QS Pipe Flashing est constitué d'un manchon préfabriqué en EPDM muni d'un collier de serrage dont la platine est auto-adhésive. Il est destiné à la finition des pénétrations de section circulaire rigides de 25 mm à 150 mm.

Mise en œuvre :

- Découper le manchon au diamètre requis. Appliquer du QuickPrime Plus sur le détail à traiter. Attendre le séchage du primaire. Appliquer le QS Pipe Flashing et maroufler. Pour les instructions de pose, se référer aux Spécifications Firestone.

Consommation :

- Environ 15 pièces par litre de RubberCover™ QuickPrime Plus.



CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
W56RAC1063	PIPE FLASHING	Carton de 10

QS CONDUIT FLASHING | Sortie de tuyau

Le QS Conduit Flashing est constitué d'un manchon préfabriqué en EPDM muni d'un collier de serrage dont la platine est auto-adhésive. Il est destiné à la finition des pénétrations de section circulaire rigides de 13 mm à 64 mm.

Mise en œuvre :

- Découper le manchon au diamètre requis. Appliquer du QuickPrime Plus sur le détail à traiter. Attendre le séchage du primaire. Appliquer le QS Conduit Flashing et maroufler. Pour les instructions de pose, se référer aux Spécifications Firestone.

Consommation :

- Environ 25 pièces par litre de RubberCover™ QuickPrime Plus.



CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
W563581070	CONDUIT FLASHING	Carton de 10

LAP SEALANT & WATER BLOCK | Mastic de confirmation & d'étanchéité

Le mastic de confirmation LAP SEALANT est utilisé pour confirmer tous les bords coupés des produits QuickSeam.

Le mastic d'étanchéité WATER BLOCK assure par compression le raccordement étanche au niveau des entrées d'eaux pluviales, des relevés et autres détails

Consommation :

- 6 à 7 m par cartouche pour le LAP SEALANT
- 3 m par cartouche pour le WATER BLOCK



CODE	DESIGNATION	MARQUE	CONDITIONNEMENT
W56358703E	LAP SEALANT HS	Firestone	Carton de 25 cartouches
W563587071	WATER BLOCK	Firestone	Carton de 25 cartouches

MEMBRANE PARE-VAPEUR | FIRESTONE V - GARD

Le pare-vapeur est **obligatoire au DTU** dès lors qu'une isolation par l'extérieur est prévue sous la membrane.

Il protège le support du point de rosée qui pourrait se créer au contact de la vapeur d'eau dégagée à l'intérieur du bâtiment et du froid de l'extérieur.

Il se pose entre le support (béton ou bois) et l'isolant :

- Soit par fixation mécanique, en même temps que les panneaux d'isolant avec recouvrement des lés de 10 cm.
- Soit par encollage pour les pare-vapeurs auto-adhésifs uniquement, par application préalable du primaire sur le support et recouvrement des lés de 10 cm.



Membrane pare-vapeur

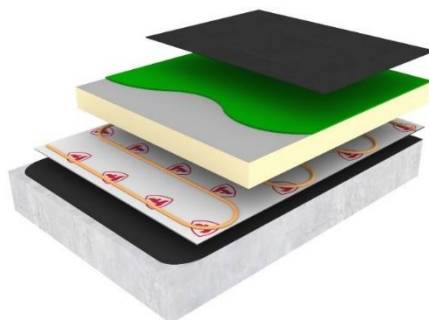
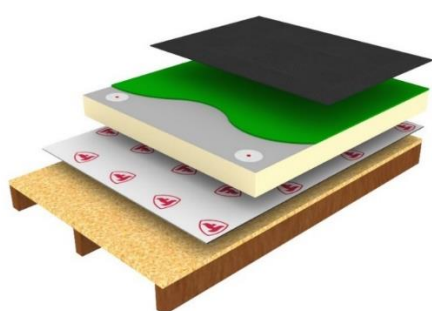
CODE	DESIGNATION	MARQUE	VAL SD EN M	DIM	SURFACE
W56358900VE	Pare-vapeur V-GARD	FIRESTONE	1500	1,08 m x 50 m	54 m ²

Le pare-vapeur n'a pas la même fonction que le frein vapeur disposé à l'intérieur du bâtiment.

Quel que soit le dispositif intérieur, le pare-vapeur extérieur est **obligatoire** sous l'isolant !

Accessoires complémentaires pare-vapeur

CODE	DESIGNATION	MARQUE	SURFACE EN M ²
W563587190	Primaire SA-19 / 5L	FIRESTONE	10 m ² à 30 m ² suivant support
W563587191	Primaire SA-19 / 15L	FIRESTONE	30 m ² à 90 m ² suivant support
KIT_PARE_VAPEUR	Kit Pare-vapeur (1 seau, 1 mélangeur, 2 rouleaux et 2 manches en bois)	-	-



PANNEAUX DE REPARTITION | PANNEAUX ISOLANTS

ISOGARD HD | Panneau de répartition

Firestone a développé des panneaux PIR de grandes dimensions (122 x 225 cm, soit 2,74 m²).

Ils sont constitués d'une mousse polyisocyanurate à cellules fermées revêtue sur les 2 faces d'un voile de verre renforcé $\pm 150\text{g/m}^2$.

Le panneau Firestone IsoGard HD possède une haute résistance à la compression et une très bonne stabilité dimensionnelle. Il est compatible pour des étanchéités monocouches synthétiques mises en œuvre en adhérence totale.



CODE	DESIGNATION	EPAISSEUR CM	VALEUR R	PAN/PAL	FIX/PAN
W8H3GG050F_1	ISOGARD HD	1,27	0,21	46	12

RESISTA AK | Panneau d'isolation PIR hautes performances

En tant qu'élément du complexe d'étanchéité de toiture Firestone, les panneaux isolants Firestone RESISTA présentent un ensemble de caractéristiques & avantages :

- Compatibles avec tous les systèmes d'étanchéité de toitures monocouches, idéal pour **l'adhérence totale**.
- Applicables sur bac acier, béton ou support bois.
- Résistance thermique et résistance à la compression exceptionnelles.
- Firestone RESISTA offre une protection exceptionnelle contre le feu, le vent et la moisissure.
- Les panneaux RESISTA possèdent la certification ACERMI ainsi que le Factory Mutual (FM).

CODE	DESIGNATION	EPAISSEUR	VALEUR R	DIMENSIONS en mm
WP22FF0302	RESISTA AK	30	1,30	600 x 1200
WP22FF0402	RESISTA AK	40	1,70	600 x 1200
WP22FF0602	RESISTA AK	60	2,60	600 x 1200
WP22FF0802	RESISTA AK	80	3,45	600 x 1200
WP22FF1042	RESISTA AK	104	4,52	600 x 1200
WP22FF1202	RESISTA AK	120	5,20	600 x 1200
WP22FF1402	RESISTA AK	140	6,10	600 x 1200

ACCESSOIRES | Colles pour panneaux isolants

Cette gamme de colles polyuréthane permet d'éviter la fixation mécanique de l'isolant sur les supports difficiles (béton, ancien bitume avec support fragile, ...)

Elle permet de coller les panneaux isolants sur le pare-vapeur auto-adhésif (en neuf) ou sur l'ancien bitume directement (en rénovation).

CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT	COUV
SOUDA250	Colle Mousse SOUDATHERM 250	Bombe 500 ml / 12 par carton	12 m ²
619_0000	Pistolet 619 ALFA Longueur : 0,19 m	Unité	-
NETTSOUDA	Aérosol Nettoyant pistolet 500 ml	12 par carton	-

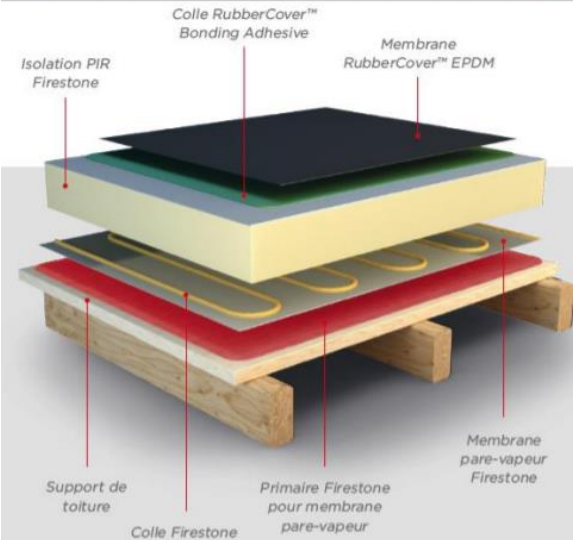


Firestone RubberCover™ EPDM

Étanchéité simple, rapide, sans flamme et sans soucis

www.firestonerubbercover.fr





Système RubberCover™ Premium

Outre la membrane RubberCover™ EPDM, Firestone offre d'autres composants pour son système d'étanchéité de toitures, tels que des panneaux isolants PIR, des panneaux de recouvrement et des membranes pare-vapeur. Leur compatibilité améliore d'autant plus la performance globale du système.



Bilan carbone faible



FM 32845



EMS 52644

ACCESSOIRES | Fixations pour panneaux isolants

Plaquettes de fixation

Ces plaquettes pour isolant ont été conçues spécialement pour fixer les panneaux ISOGARD HD et RESISTA AK en combinaison avec les vis universelles.

Les plaquettes métalliques permettent d'obtenir un support plan et lisse pour recevoir la membrane RubberCover™ EPDM et limitent les risques de poinçonnement sur des toitures végétales ou photovoltaïques.

Prévoir : 4 fixations par panneau



CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
PLAQUETTEISO200	Plaquette Isolant 64x64 Diam 4,7	Par 200
PLAQUETTE_ISOLANT	Plaquette Isolant 64x64 Diam 4,7	Par 1000

Vis



La vis, combinée aux plaquettes appropriées, est utilisée pour la fixation des lattes d'ancrage et Termination Bar pour fixer mécaniquement la membrane RubberCover™ EPDM ou tout autre accessoire sur acier et divers supports bois. De plus, elles sont utilisées à l'aide de plaquettes spécifiques destinées à la fixation de l'isolant ou des panneaux de répartition.

Des vis spécifiques de qualité sont disponibles pour support béton et pour support bois.

Elles sont utilisées soit avec des plaquettes métalliques soit avec des chevilles spéciales à rupture thermique.

CODE	DIAM PAR LONGUEUR VIS	QUANTITE PAR BOITE
VIS_EVDF_2C_4.8X32	4,8x32	1000
VIS_EVDF_2C_4.8X65	4,8x65	1000
VIS_EVDF_2C_4.8X75	4,8x75	1000
VIS_EVDF_2C_4.8X80	4,8x80	1000
VIS_EVDF_2C_4.8X90	4,8x90	1000
VIS_EVDF2C_4.8X100	4,8x100	1000
VIS_EVDF2C_4.8X120	4,8x120	1000
VIS_EVDF2C_4.8X130	4,8x130	1000
VIS_EVDF2C_4.8X140	4,8x140	1000
VIS_EVDF2C_4.8X200	4,8x200	100
VIS_EVDF2C_4.8X240	4,8x240	100
VIS_EVDF2C_4.8X260	4,8x260	100

PRODUIT COMPLÉMENTAIRE

501	Manche télescopique embout à vis
-----	----------------------------------

ACCESSOIRES | En cas de végétalisation

Afin de protéger les bords des recouvrements de membranes contre la pénétration des racines, il existe deux possibilités :

- Soit par la mise en œuvre d'une feuille antiprolifération racinaire directement sur la membrane d'étanchéité sur toute la zone végétalisée.

(Extrait ETN Firestone Végétalisation version et édition novembre 2016)

- Soit par la mise en œuvre sur chaque bord de la jonction par Batten Cover d'une couche de mastic (Bi-composant) Pourable Sealer.

CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT	COUVERTURE
PVP_FILMEX	PE 500 microns (2 par 50m)	Unité	Noir 100 m²
W563587065	Pourable Sealer (Bidon de 3,8 l)	4 par carton	15 ml de protection de joint
BANDEGGMG	Bande Garde Grève Dev 166-56 Haut 100 Galva 2 ml	Unité	



ACCESSOIRES | Evacuations pluviales en EPDM

Mise en œuvre :

- Après avoir posé la membrane EPDM RubberCover™ à l'aide de votre Bonding Adhésive sur les parties courantes et les relevés, percez la membrane au niveau de l'évacuation.
- Mettez l'EP en place et fixez-la au support.
- Appliquez du QuickPrime Plus sur la partie à traiter. Attendez le séchage du primaire.
- Recouvrez ensuite la platine avec une pièce de QS FormFlash 45x45 cm, en respectant les recouvrements minimums de 7cm, marouflez et percez l'ouverture.

Conditionnement à l'unité



CODE	DESIGNATION	DIMENSIONS en mm	CONDITIONNEMENT
090-040-240-060	Naissance D60 EPDM	Diam 60 x 240	25
090-040-240-075	Naissance D75 EPDM	Diam 75 x 240	25
090-040-240-080	Naissance D80 EPDM	Diam 80 x 240	25
090-040-240-090	Naissance D90 EPDM	Diam 90 x 240	25
090-040-240-100	Naissance D100 EPDM	Diam 100 x 240	25
090-040-240-125	Naissance D125 EPDM	Diam 125 x 240	18
090-300-065-100	Naissance d'angle EPDM	65 x 100 x 425	10
090-300-100-100	Naissance d'angle EPDM	100 x 100 x 425	10

Compléments

CODE	DESIGNATION	DIMENSIONS en mm	CONDITIONNEMENT
210-040-240-090	Rallonge rigide	90 x 240	25
210-040-240-100	Rallonge rigide	100 x 240	25
W56RAC1620F	RubberCover QS SA Flashing	45 x 45	10
W56RAC162A/U	RubberCover QS FormFlash	45 x 45	10

ACCESSOIRES | Evacuations pluviales en Aluminium

CODE	DESIGNATION	DIMENSIONS en mm
DEPALUO	Naissance DEPALU	90 x 500
DEPALU100	Naissance DEPALU 100	100 x 500
DEPALU125	Naissance DEPALU 125	125 x 500
DEPALU1	Naissance DEPALU 140	140 x 500
DEPALU2	Naissance DEPALU 160	160 x 500
DEPALU180	Naissance DEPALU 180	180 x 500
DEPALU3	Trop plein Alu	Diam 30
DEPALU5	Trop plein Alu	Diam 50
DEPALUT	Trop plein Alu	Diam 60
DEPALUT3	Trop plein Alu	Diam 30



ACCESSOIRES | Crosse Aluminium

La crosse Alu est indispensable pour faire passer des câbles à travers notre membrane EPDM.

CODE	DESIGNATION	DIMENSIONS
CTVALU40	Crosse Alu D40 plat 310	Diam 40
CTVALU50	Crosse Alu D50 plat 310	Diam 50
CTVALU80	Crosse Alu D80 plat 310	Diam 80



ACCESSOIRES | Compléments naissances

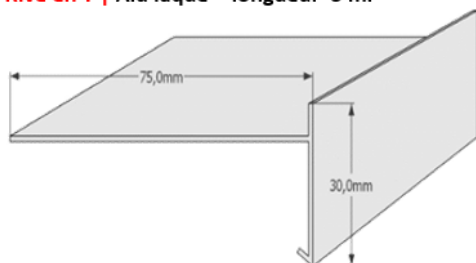


CODE	DESIGNATION	DIMENSIONS	CONDITIONNEMENT
210-020-080-125	Crapaudine D80-125	Diam 60/125	50 par carton
210-030-090-010	Pare graviers angulaire	65/100 x 100	20 par carton
210-030-080-200	Pare graviers universel D80-200	Diam 80/200	50 par carton

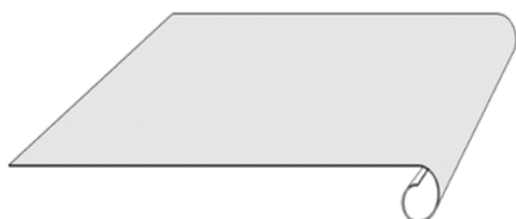
ACCESSOIRES | Profils de finition aluminium solins et rives

CODE	DESIGNATION
BANDOURLET	Bande de rive à ourlet 2 ml dev 125 Alu
ECORIVALUB	Rive Alu en T - Barre Longueur 3 ml - Laqué RAL 9010 Blanc
ECORIVALUG	Rive Alu en T - Barre Longueur 3 ml - Laqué RAL 7016 Gris Anthracite
ECOSOLINALU	Solin Alu Brut Pré-percé - Barre Longueur 3 ml
ECOSOLINALUJONCTIO	Jonction pour Ecosolinalu
ECOSOLINANGLEENTRA	Angle entrant pour Ecosolinalu
ECOSOLINANGLESORT	Angle sortant pour Ecosolinalu

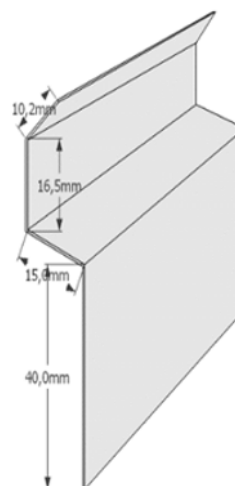
Profil de Rive en T | Alu laqué - longueur 3 ml



Profil de Rive à ourlet | Alu brut - dev 125 - longueur 2 ml



Profil Solin | Alu brut - Longueur 3 ml



Accessoires de Fixation | Tous Systèmes

La Termination Bar Firestone est un profil en forme de C, en aluminium, destiné à la fixation de la membrane RubberCover™

EPDM au droit des relevés, sur un support lisse ou toute autre surface comme le béton ou le métal.

Elle peut être employée avec tous les systèmes.



- Mise en œuvre :

Appliquer un cordon de mastic Water Block Firestone entre la membrane et le mur à 20 mm des bords. Fixer la latte d'ancrage aux trous perforés, avec les vis appropriées, en veillant à un ratio tel que la compression du mastic Water Block contre le mur soit permanente (tous les 200 mm maximum). Retirer l'excès de mastic Water Block au-dessus de la Termination Bar et confirmer à l'aide du mastic Lap Sealant ou de tout autre mastic de haute performance.

CODE	DESIGNATION	CONDITIONNEMENT
W56RAC3061	Termination Bar (Larg. 2,74 cm x Long. 3,05 m)	50 unités

Cheville à frapper



CODE	DESIGNATION	QUANTITE PAR BOITE
CF06080	NHS 6-80 TF	100
CF08080	NHS 8-80 TF	100
CF08100L	NHS 8-100 TF	100
CF08120L	NHS 8-120 TF	100
CF08140L	NHS 8-140 TF	100
CHEVILLE_A_FRAPPER	6-10X40	100
CF06004	NHS 6-40 TF	200
CF06060	NHS 6-60 TF	200
CM10160TX	NFA+ 10-160 TF	50
CM10180TX	NFA+ 10-180 TF	50
CM10200TX	NFA+ 10-200 TF	25

ACCESSOIRES | Kits de pose, outillage & article divers

CODE	DESIGNATION	CONTENU
KITOUT	Kit RubberCover	1 seau - 1 paire de ciseaux - 1 roulette double 1 pinceau plat - 1 mélangeur - 2 rouleaux 1 kit poignée/grattoirs
KIT_PARE_VAPEUR	Kit de pose Pare vapeur	1 seau - 2 rouleaux - 2 manches bois – 1 mélangeur
W56EPONGE	Grattoirs de rechange	10 Grattoirs
W563582046	Kit 4 Grattoirs + 1 poignée	1 poignée - 4 Grattoirs

Kit RubberCover :



Kit de pose Pare - Vapeur :



Grattoirs :



Petit outillage

CODE	DESIGNATION
PINCEAU_PLAT_40	Pinceau plat de 40 mm
51420	Craie Blanche - Boite de 12
SCEAU_8L	Sceau de 8L
MONTURE_RADIATEUR	Monture pour patte de lapin 29 cm
MANCHON_ANTIGOUTTE	Manchon Patte de lapin
BROSSE_COCO_SOUPLE	Brosse coco souple
MANCHE_A_BALAIS	Manche à balai – Bois – Petit modèle
MANCHES_A_BALAIS	Manche à balai – Bois – Grand modèle
CISEAUX_3_EN_1	Ciseaux 3 en 1
CISEAUX	Ciseaux pour membrane
NT-SBSR	Roulette à maroufler double 45mm + 5 mm



Article divers

CODE	DESIGNATION
8195/85	Gants Noir Taille 8
8195/9S	Gants Noir Taille 9
8195S	Gants Noir Taille 10
MASK5330	Masque compact protection vapeur
SN21E_BIGBAG	Big Bag 1500 kg : 88 x 88 x106 cm



Photos non contractuelles

NOS MASTICS | Mastics silicone & polyuréthane

CODE	DESIGNATION	COULEUR	CONDITIONNEMENT
FIX_ALL_FLEXI_BLANC	Mastic de collage Extra-fort	Blanc	12 cartouches par carton
SILIRUB_NO5_T	Mastic Silicone Translucide	Translucide	24 cartouches par carton
SOUDAFLEX_45_FC_BL	Mastic Polyuréthane Blanc	Blanc	24 cartouches par carton
SOUDAFLEX_45_FC_NO	Mastic Polyuréthane Noir	Noir	24 cartouches par carton



ACCESSOIRES | Boîtes à eau & descentes rectangulaires

CODE	DESIGNATION	DIMENSIONS en mm	COULEUR
BAE200BLANC	Boîte à eau	200x200x200	Blanc RAL9010
BAE200GRIS	Boîte à eau	200x200x200	Gris RAL7016
DESCENTEBLAN	Descente Lg.3000	60x80	Blanc RAL9010
DESCENTEGRIS	Descente Lg.3000	60x80	Gris RAL7016
FIXADESCENTE	Fixation descente	-	Blanc RAL9010
FIXADESCENTE	Fixation descente	-	Gris RAL7016



Photos non contractuelles

ACCESSOIRES | Ventilation de toit en 160 mm et 100 mm

CODE	DESIGNATION	COULEUR
VENTILTOIT_160	Sortie de toit en 160 mm	Noir
VENTILTOIT_100	Sortie de toit en 100 mm	Noir
REDUC_160-150	Réduction 160 mm en 150 mm	
REDUC_160-125	Réduction 160 mm en 125 mm	



Pour VMC, Chauffe-eau Thermodynamique, Hottes de cuisine, Décompression, etc...

ACCESSOIRES | Test étanchéité

Ce kit de mise en eau de la toiture va vous permettre de contrôler à la fin de votre chantier la bonne réalisation de l'étanchéité. Il est composé d'un flacon de Fluorescéine, de 4 ballons gonflables et d'une pompe à main.



Photos non contractuelles

Donnez une seconde vie aux cheneaux !

- Rapide et facile à installer
- Elastique et durable
- Finition esthétique
- Ecologique
- Qualité certifiée

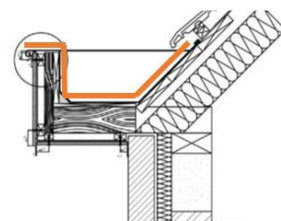
RubberGutter EPDM SA est une membrane d'étanchéité en caoutchouc EPDM synthétique autoadhésive spécialement conçue pour offrir aux chéneaux un nouvel usage avec une très longue durée de vie. La mise en œuvre est très rapide et simple et ne nécessite aucun outil spécifique. La technologie Secure Bond unique de RubberGutter EPDM SA assure une forte adhérence uniforme sur l'intégralité de la membrane, d'un bord à l'autre, sans la nécessité d'appliquer d'adhésif sur site

CARATERISTIQUES TECHNIQUES

EPAISSEUR	LARGEUR	LONGUEUR	POIDS
1,3 mm (membrane EPDM 1,2 mm & colle 0,1mm)	75cm (autres largeurs sur dde)	20 m	1,57kg/m ²

PROPRIETES	METHODES D'ESSAI	VALEURS DECLAREES
Allongement	En 121162	≥ 300%
Perméabilité à la vapeur d'eau	En 1931	50,000
Résistance à la déchirure	En 12310-2	≥ 20 N
Résistance à la traction	En 12311-2	≥ 8 MPa
Réaction au feu (Euroclasse)	En 13501-1	E
Etanchéité (2 kPa)	En 1928	Conforme
Durabilité (2 kPa)	En 1296 / En 1928	Conforme
Résistance au vieillissement	En 1296 / En 1931	Conforme

En attente photos gaël revoir les plaquettes RubberGutter



FORMATION ET RESEAU ENTREPRENEURS AGRÉÉS

Nos formations théoriques et pratiques assurent une mise en œuvre de qualité.

Un système d'étanchéité haute performance n'est pas uniquement tributaire d'une membrane de qualité supérieure, mais également d'une mise en œuvre professionnelle. Firestone offre un grand choix de formations, dans le cadre du programme **Building Products University (BPU)** :

- Session de 1 journée à Mérignac : le 1^{er} mardi du mois. *Plus d'informations sur notre site internet*

L'objectif de ces programmes de formation est de familiariser les applicateurs avec tous les aspects de la mise en œuvre professionnelle d'un système d'étanchéité Firestone. Toutes les formations sont adaptées en fonction des participants. Au volet théorique s'ajoutent toujours des exercices pratiques. Seuls les étancheurs professionnels, ayant suivi avec succès une formation, sont autorisés à installer les systèmes d'étanchéité de Firestone.

Réseau Entrepreneurs agréés RubberCover™

Une pose de qualité et des chantiers réguliers sont l'opportunité d'intégrer la grande famille des entrepreneurs agréés.

Ce réseau vous permet d'obtenir un marketing vous identifiant comme un professionnel de la pose de l'EPDM RubberCover™.

Ce statut matérialise la reconnaissance par Firestone du savoir-faire technique des Entrepreneurs Partenaires, et de leur capacité à délivrer un chantier réalisé dans les règles de l'art, conforme aux recommandations contenues de l'avis technique RubberCover™ de Firestone.





JOURNÉE DE FORMATION

Membranes d'étanchéité EPDM pour toiture terrasse Firestone RubberCover

La membrane EPDM Firestone RubberCover™ est la solution idéale et durable pour les toitures résidentielles plates telles que : Habitations, Extensions, Chalets, Vérandas, Auvents, Garages, Abris de jardin, Gouttières et Chéneaux.

Formation et entraînement sur maquettes à :

EPDM AQUITAINE
5, allée Félix Nadar
33700 Mérignac

COUPON-RÉPONSE – Règlement à faire par chèque ou virement pour valider l'inscription

Inscription à la formation « Membrane EPDM RubberCover » qui aura lieu de 8H30 à 17H00

Les formations ont lieu le mardi,

Précisez la date souhaitée : _____

Par respect de la distance physique, la formation **limitée à 5 personnes**

La tenue de travail et le port du masque de protection respiratoire sont obligatoires !

Appliquer les gestes barrières !

Société / Activité : _____

Adresse : _____

CP _____

Ville : _____

Tel : _____

Email : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

—

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités d'exécution ainsi que les conditions auxquelles sont conclues les ventes entre notre société et ses clients. Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les commandes conclues. Toute commande implique, de la part du client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. D'un commun accord entre les parties et sauf stipulations expresses contraires rédigées par écrit accordées par notre société à ses clients, nos ventes sont toujours faites aux conditions décrites ci-après. Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Nos catalogues, prospectus, publicité, tarifs n'ont qu'une valeur informative et indicative. Les présentes Conditions Générales ont été élaborées dans le cadre du droit positif en vigueur. En cas de modification de celui-ci pour des raisons indépendantes de la volonté de notre société, cette dernière sera éventuellement contrainte de modifier la structure de ses Conditions Générales de Vente et/ou d'en suspendre l'application. D'une façon générale, tous les produits figurant notamment sur lesdits catalogues, prospectus, publicités et tarifs ne peuvent être considérés comme des offres fermes. Notre société s'engage à fournir des produits d'une qualité marchande conforme aux normes et aux usages en vigueur dans la profession.

ARTICLE 2 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

2.1 Les produits vendus par notre société ne deviendront la propriété de l'acheteur qu'après paiement intégral des sommes dues par celui-ci. Seul l'encaissement effectif des chèques ou des LCR vaudra paiement conformément à l'article 11.1. Notre société se réserve la propriété des produits vendus jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix convenu y compris le prix des services annexes et notamment des frais de transport lorsqu'ils sont dus. 2.2 L'acheteur devra veiller jusqu'au transfert de propriété à la bonne conservation des produits, et des moyens d'identification apposés par notre société sur les articles, conformément aux mentions des documents de vente. Notre société se réserve la faculté de vérifier par tout moyen de droit de son choix que l'acheteur s'est conformé aux obligations ci-dessus, sans que ce dernier puisse s'opposer à cette vérification. 2.3 L'acheteur s'engage à informer notre société de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété. 2.4 L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser le vendeur pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts. En cas d'inscription d'un nantissement sur le fonds que l'acheteur exploite, ce dernier s'engage à informer et à justifier de la situation juridique des matériels vendus. 2.5 L'acheteur est autorisé à revendre les produits livrés par notre société dans le cadre de l'exploitation normale de son activité. Toutefois, il perdra cette faculté en cas de cessation des paiements ou de non-paiement du prix à échéance. 2.6 Le défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance convenue entraînera la suspension des livraisons par nous-mêmes et l'exigibilité immédiate de toute autre somme restant due, en raison de cette commande ou d'autres commandes livrées ou en cours de livraison. L'ensemble des frais extrajudiciaires ou judiciaires de recouvrement est à la charge exclusive de l'acheteur, outre les intérêts légaux. 2.7 La reprise par notre société des articles revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et en tout état de course de l'indisponibilité des matériels concernés. En conséquence, l'acheteur versera à notre société, à titre de clause pénale, une indemnité fixée à 30% du prix H.T. convenu des produits non payés. Si la résiliation du contrat rend notre société débitrice d'un acompte préalablement reçu par l'acheteur, notre société sera en droit de procéder à la compensation de cette dette avec la créance née de l'application de la clause pénale ci-dessus stipulée.

ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Toutes contestations découlant de la conclusion et de l'exécution des contrats passés entre notre société et ses clients seront portés devant le tribunal de Commerce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ARTICLE 4 – COMMANDE

4.1 Acceptation : la passation et/ou la confirmation par écrit (notamment par télécopie, e-mail) de la commande à notre société emporte l'adhésion sans réserve du client à nos Conditions Générales de Vente sauf conditions particulières expressément consenties par écrit à ce dernier. 4.2 Annulation – Modification. Le contrat étant formé par l'acceptation donnée par notre société conformément à l'article 4.1, toute demande d'annulation de la commande et/ou de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client, ne pourra être prise en compte par notre société que dans les conditions suivantes :

- Être faite par écrit et notamment par télécopie ou e-mail,
- Être parvenue à notre société au plus tard dans la journée de réception par notre société de la commande initiale du client,
- En tout état de cause, cette demande ne pourra être retenue si elle parvient à notre société après le lancement de la fabrication ou après remise au transporteur des produits initialement commandés.
- Quand bien même, la procédure ci-dessus décrite sera respectée, notre société se réserve la faculté de refuser toute modification de commande dès lors qu'elle justifie d'un juste motif.

ARTICLE 5 – DÉLIVRANCE – LIVRAISON

5.1 La délivrance est réputée effectuée dès l'arrivée des produits dans les locaux de l'acheteur lorsque notre société livre les produits par ses propres moyens ou lors de leur remise au transporteur lorsque les livraisons des produits sont effectuées par ce dernier. 5.2 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. 5.3 Toutefois, notre société s'efforce de respecter les délais indiqués lors de la passation et/ou la confirmation de la commande. Tout dépassement des délais de livraison ne pourra donner lieu au versement par notre société au client concerné, de pénalités et/ou dommages et intérêts. 5.4 Tout retard par rapport aux délais de livraison initialement prévus ne saurait justifier une réalisation de la commande passée par le client et enregistrée par notre société. Les délais sont suspendus dans les cas annoncés à l'article 12 ci-après.

ARTICLE 6 – TRANSFERT DES RISQUES

Les risques sont mis à la charge de l'acheteur dès la délivrance des marchandises de l'acheteur lorsque notre société effectue le transport des produits commandés par ses propres moyens ou au transporteur lorsque la livraison des produits est effectuée par ce dernier. L'acheteur devra en assurer à ses risques et périls, et à ses frais la conservation, l'entretien et l'utilisation. Il sera responsable des dommages causés par les produits dès la livraison.

ARTICLE 7 – TRANSPORT

En cas d'avaries et/ou de manquants des produits livrés par un transporteur, le client devra effectuer toutes réserves auprès de ce dernier, et les confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte judiciaire auprès de ce transporteur dans les 3 jours de la réception.

ARTICLE 8 – RÉCEPTION DES PRODUITS

8.1 Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis à vis du transporteur telles que décrites à l'article 7, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit, notamment par télécopie ou e-mail. Compte tenu de la nature des produits, cette réclamation devra s'effectuer dans les 3 jours avant la réception des produits par le client. 8.2 Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. 8.3 L'acheteur devra laisser toutes facilités à notre société pour effectuer ou faire effectuer toutes les constatations qui lui sembleraient nécessaires. Seule notre société ou toute personne dûment mandatée par celle-ci pourra effectuer ces contrôles et vérifications. 8.4 Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès écrit de la direction de notre société obtenu notamment par télécopie. Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent ou de manquants est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés. 8.5 Lorsqu'après le contrôle tel que décrit à l'article 8.3, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société, que le remplacement des produits non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. 8.6 La réception sans réserve des produits commandés par le client libère le vendeur de son obligation de délivrance telle que décrite dans l'article 5. 8.7 Toute réclamation effectuée par l'acheteur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des produits concernés.

ARTICLE 9 – GARANTIE DES VICES CACHÉS 9.1 Notre société garantit ses produits conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil. A la réception de la marchandise, le destinataire doit immédiatement la contrôler, aussi bien en qualité qu'en quantité. Les défauts et détériorations des produits livrés survenus à la suite d'une utilisation anormale non conforme à leur destination, à un accident ou une modification du produit par l'acheteur, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société.

9.2 La garantie ne jouera pas en cas de vice apparent des produits livrés, dont la garantie est décrite par l'article 8.

9.3 Au titre de la garantie des vices cachés, le vendeur ne sera tenu que du remplacement sans frais des produits visés sans que l'acheteur puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts à l'encontre de notre société.

ARTICLE 10 – PRIX

Nos prix s'entendent hors taxes au conditionnement (les conditionnements étant au kg, au litre, au m², au carton, au rouleau, à la pièce). Sauf stipulation contraire expresse, les prix figurant dans nos tarifs sont donnés sans engagement de durée et à titre indicatif. Les prix des articles vendus par notre société sont ceux en vigueur au jour de la commande. Notre société se réserve le droit de réviser ses prix, notamment si les conditions de main-d'œuvre, matières ou de transport venaient à être modifiées. Sauf stipulation contraire expresse, les prix de notre société s'entendent toujours pour produits vendus et agréés au départ de ses entrepôts, franco de port avec un minimum de commande de **1.000 € ht** pour les accessoires, de **3.000 € ht** pour les rouleaux sur mandrins de 1,80 m et de **5.000 € ht** pour les rouleaux sur mandrins de 3,00 m net de remise ; pour commande inférieure, port réel facturé, ceci pour l'ensemble des produits. Toute commande comportant de l'isolant entraîne des frais de port. Le franco de port s'entend pour la France métropolitaine.

ARTICLE 11 – MODALITÉS DE PAIEMENT

11.1 Sauf convention contraire écrite conclue entre l'acquéreur et notre société, le paiement des produits s'effectue, au siège de la société selon les modalités suivantes :

- au comptant par chèque ou espèce au jour de la livraison.
- par LCR magnétique présentée directement à 30 jours fin de mois pour les factures des clients en compte.
- par virement Swift sur facture pro forma pour l'export.

11.2 Suspension En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à l'échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

11.3 Paiement comptant Dans l'éventualité où les renseignements commerciaux pris par notre société feraient apparaître une solvabilité douteuse du client et/ou le client fournirait à notre société de fausses informations concernant notamment sa réputation, sa solvabilité, sa structure juridique et/ou commerciale, notre société se réserve la faculté de demander au client un paiement comptant pour toutes les commandes passées par le client et de n'accorder aucune remise et/ou ristourne, sauf pour ce dernier à fournir des garanties suffisantes telles qu'une caution bancaire. Dans ce cas, notre société établira une facture pro forma et l'enverra au client, afin que le client puisse faire directement un virement de compte à compte. Dès que notre compte bancaire sera crédité, la fabrication et/ou la livraison sera effectuée. En cas de refus par le client du paiement comptant sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier à notre société, celle-ci pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer les produits concernés sans que le client puisse arguer d'un refus de vente ou prétendre à une quelconque indemnité.

11.4 Refus de commande Dans le cas où un client passe une commande à notre société, sans avoir respecté l'échéance de paiement convenue pour la (les) commande(s) précédente(s), notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer les produits concernés sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

11.5 Non-paiement : Par non-paiement au sens des présentes Conditions Générales de Vente, il faut entendre toute somme non encaissée à la date d'échéance prévue par l'article 11.2. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu de plein droit au paiement par le client de pénalités, conformément à l'article 33 de l'Ordonnance du 1^{er} décembre 1986 modifiée par la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992. Ces pénalités sont fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

D'une manière générale, le montant minimal de la pénalité encourue par le client est fixé à 25€.

En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le Président du Tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution sous astreinte journalière et définitive d'un montant de 80€.

En cas de litige entre notre société et le client sur une (ou plusieurs) ligne(s) de la facture reçue par ce dernier, le client devra régler à échéance dans leur intégralité le montant des sommes non litigieuses. Dans le cas contraire, les pénalités stipulées au présent article seront automatiquement appliquées. L'ensemble des frais judiciaires ou extrajudiciaires, nécessaire à l'application de ces pénalités, est à la charge exclusive de l'acquéreur.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus, les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de la société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les attentats, les arrêts de production, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les ruptures de stock.

Dans de telles conditions, notre société préviendra l'acheteur par écrit dans les 10 jours de la date de survenance des événements, le contrat liant la société et l'acheteur étant alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la date de

survenance de l'événement. Si l'enlèvement venait à durer plus de 15 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par notre société et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

ARTICLE 13 – ÉLECTION DE DOMICILE

Notre société élit domicile au lieu de son siège social.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE

14.1 Sauf dérogation expresse écrite accordée par notre société au client, la loi applicable aux relations contractuelles entre notre société et le client est la loi française. 14.2 Néanmoins, ce droit ne sera applicable à ces relations qu'au-delà de ce qui n'a pas été prévu par les présentes Conditions Générales de Vente.



5, Allée Félix Nadar - 33700 MERIGNAC

☎ 05 56 02 76 39 | 📠 05 56 34 14 79

www.epdm-aquitaine.com



